



## NOTE D'INFORMATION

Date :  
03/10/2024.

Réf : GRH-CHB-NOT-016



Rédacteur :	Objet :	Diffusion :
VIALLE BOUDON Marina	<b>Avis de concours interne sur titres de Cadre de santé paramédical du 09 JANVIER 2025</b>	Tout le site CHB

### Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIOUDE

*Vu le Code de la Santé Publique ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu le code du service national ;  
Vu la loi du 23 décembre 1901 modifiée réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre de santé ;  
Vu le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne et externe sur titres permettant l'accès aux corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;*

### DECIDE

**Article 1 :** Un concours interne sur titres pour le recrutement d'un **Cadre de santé paramédical dans la Filière Infirmière** (infirmiers cadres de santé paramédicaux) est ouvert par le CENTRE HOSPITALIER DE BRIOUDE en vue de pourvoir **1 poste** vacant dans cet établissement.

**Article 2 :** Peuvent faire acte de candidature :

- les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs corps



## NOTE D'INFORMATION

Date :  
**03/10/2024.**

Réf : GRH-CHB-NOT-016



précités.

- Les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Article 3 : Les candidatures, accompagnées des pièces énumérées ci-après, doivent être adressés, **avant le 09 décembre 2024** (le cachet de poste faisant foi) par lettre recommandée avec accusé de réception à : Monsieur le Directeur Centre Hospitalier de Brioude 2 rue Michel de l'Hospital – BP 140 43100 BRIOUDE

Article 4 : Les candidats doivent joindre un dossier en 5 exemplaires contenant les pièces suivantes :

- 1) **Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;**
- 2) **Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;**
- 3) **Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;**
- 4) **Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.**

Article 5 : La sélection des candidats pour le concours interne sur titres repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux ;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

La liste des candidats définitivement admis est établie sur proposition du jury par ordre de mérite par le directeur de l'établissement organisateur.

Article 6 : Le jury du concours est composé comme suit :

- 1° Le directeur, ou son représentant, Président du jury ;
- 2° Un membre des corps de personnels de direction, en fonctions dans le ou les départements concernés, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours ;
- 3° Un directeur des soins ;
- 4° Un cadre de santé ou un cadre de santé paramédical issu de la filière au titre de laquelle le concours est ouvert, et en fonctions dans le département concerné ;
- 5° Le président de la commission médicale d'établissement ou son représentant en fonctions dans l'établissement organisateur.

Dans tous les cas, au moins deux des membres mentionnés aux 2°, 3° et 4° doivent être extérieurs à l'établissement dans lequel les postes sont à pourvoir.



## NOTE D'INFORMATION

Date :  
**03/10/2024.**

Réf : GRH-CHB-NOT-016



Article 7 : L'avis de concours a été mis en ligne sur le Portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière, sur QUALNET et sur le site INTERNET du Centre Hospitalier de BRIOUDE.

Vérification :

VIALLE BOUDON Marina  
(02/10/2024)

Approbation :

TARRISSON Pascal (03/10/2024)